

COMMUNE DE VULAINES-SUR-SEINE

Compte-rendu du

Conseil municipal du 4 février 2016

L'an deux mille seize ; le quatre février à dix-neuf heures et trente minutes, les membres composant le conseil municipal de la commune de Vulaines-sur-Seine, régulièrement convoqués le vingt-neuf janvier 2016 se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CHADAILLAT, maire.

Nombre de conseillers :

en exercice : 23

présents : 17 votants

: 21

date de la convocation :

Absents 29 janvier 2016 excusés

Présents

M. CHADAILLAT, Maire

M. et Mmes ; LECOQ, SIGLER, AYMES, SAUSSIER, HANNY, OTTO-BRUC, adjoints.

M. et Mmes ; LEMOINE, YANNIC, MERLE, ENRICI, MESSAOUDI, FURKA, MONCOUQUT,

BALLAND, LARDRY, GRANCHET, LARDRY.

Mme MATHE pouvoir à M. SAUSSIER

M. DOAZAN pouvoir à Madame HANNY Mme GODET pouvoir à Mme OTTO-BRUC

M. HOSCH pouvoir à M. AYMES

Absents

Mme TORBEY

date d'affichage :

29 janvier 2016

Secrétaire de séance : Monsieur AYMES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h21. Michäel Aymes est désigné, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il est possible d'ajouter deux points à l'ordre du jour, qui concernent une demande de subvention présentée par l'école pour le voyage en classe transplantée des élèves de CM2 et le projet d'aménagement d'un parking quai Mallarmé. Les points sont ajoutés à l'ordre du jour sans objection.

Arrivée de Baptiste Montcougut à 19h26.

BUDGET 2016 : ouverture anticipée des crédits d'investissement

Monsieur le Maire rappelle qu'il était prévu de voter le budget tôt cette année, mais que la ville n'a toujours pas reçu le compte de gestion du trésorier.

Aussi, pour permettre de mettre en œuvre sans attendre le mois de mars ou avril, le programme d'investissements pour 2016, Monsieur le Maire demande au Conseil, comme le prévoit le code général des collectivités territoriales, d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissements à hauteur du quart de ce qui était budgété l'année dernière, soit 93 138 €.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion de toutes les commissions municipales vient d'avoir lieu pour valider les grandes masses du projet de budget sur la base d'une première projection du compte administratif réalisée par les services.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-1.

Considérant que, dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1 er janvier 2016 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article 1612-1 du CGCT).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Décide de procéder à l'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice 2016 à hauteur de 93138,00 € suivant l'affectation détaillée :

Chapitre	Libellé	Budget cumulé 2015	Autorisation d'ouverture anticipée pour 2016
20	Immobilisations incorporelles	43400,00€	10850,00 €
21	Immobilisations corporelles	83000,00€	20750,00 €
23	Immobilisations en cours	246155,00€	61538,00 €
TOTAL DES CREDITS OUV	93138,00 €		

Mise à jour du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs du personnel communal n'a pas été mis à jour depuis 2012.

Monsieur le Maire explique qu'il a demandé aux services de préparer un tableau prenant en compte les éventuels changements de grade au cours de l'année 2016 : il s'agit dans le tableau qui est présenté, des postes qui sont renseignés comme non pourvus.

Suite à la mise à jour, le nouveau tableau acte la suppression d'un poste, l'effectif théorique passe donc de 36 postes à 35 postes ouverts.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas du nombre d'agents de la ville. La ville emploie actuellement 26 fonctionnaires, 8 sont concernés par un avancement de grade, soient 34 postes budgétaires prévu.

Le tableau comprend une création pour un poste d'agent d'animation de 2ème classe, étant entendu que cette création sera compensée par un départ à la retraite au 1er avril 2016.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de cette même loi, il appartient à l'organe délibérant de créer les emplois,

Considérant l'intérêt de regrouper l'ensemble des emplois communaux en un seul tableau pour tenir compte des modifications intervenues au cours d'année antérieure et tenir compte des avancements de grade possibles au cours de l'année 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Fixe ainsi qu'il suit le tableau des emplois communaux pour l'année 2016 :

	Effectif budgétaire	temps complet		temps incomplet	
GRADES		Pourvus	Non pourvus	Pourvus	Non pourvus
filière administrative					
Attaché	1	1			
Rédacteur principal 1ère classe	1		1		
Rédacteur principal 2ème classe	1	1			
Adjoint Administratif principal 1ère classe	1	1			***************************************
Adjoint Administratif principal 2ème classe	1	1 .			
Adjoint Administratif 1ère classe	1	1			
Adjoint Administratif 2ème classe	3	3			77.00
filière technique					
Technicien Territorial	1	1			
Agent de Maîtrise	1	1			
Adjoint Technique principal 1ère classe	1	1	****		
Adjoint Technique principal 2ème classe	1		1		
Adjoint Technique 1ère classe	2	2			
Adjoint Technique 2ème classe	8	5	2	1	
filière sanitaire et sociale					
A.T.S.E.M. Principal 2 ^{ème} classe	2	1	1		
A.T.S.E.M. de 1ère classe	2	1	1		
filière animation					
Animateur	1	1			
Adjoint d'Animation principal 1ère classe	1	1			
Adjoint d'Animation principal 2ème classe	1		1		
Adjoint d'Animation 1ère classe	2	2			
Adjoint d'Animation 2ème classe	1		1		
filière police					
Brigadier-chef principal de police	1		1		
Brigadier de police municipale	1	1			******
TOTAL	35	25	9	1	
Agents non titulaires					
Contrats d'Avenir - CUI	6	6			
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	2	2			

Ecole élémentaire : demande de subvention

Comme chaque année, la commune est sollicitée pour participer au financement de la classe transplantée pour les élèves de CM2.

27 élèves doivent participer à ce voyage au centre La Maison du Golfe à Sarzeau en Bretagne.

Afin de réduire le coût du séjour de plus de 2000 €, la ville pourra mettre à disposition gracieusement deux animateurs du centre de loisirs.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose d'attribuer une aide de 100 € par élève, comme en 2015, auquel il propose d'ajouter une enveloppe de 300 € qui correspond à une opération calendriers réalisée par les parents d'élèves qui se sont cette année, et Monsieur le Maire les en félicite, fortement mobilisés pour que ce projet aboutisse.

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer, en plus de la mise à disposition gracieuse de deux agents, une subvention de 3000 € à l'association sportive de l'école suivant les termes de la délibération qui précise que la somme sera reprise au budget primitif de la ville.

En effet, le directeur de l'école exige que le Conseil ait délibéré avant de transmettre le projet à l'inspection académique qui doit le valider.

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite que l'organisation de ce voyage soit revue afin que la ville ne soit pas là « que » pour faire le chèque, une somme non négligeable au regard des finances de la commune, mais associée à la préparation du voyage, pour que le Conseil soit saisi en amont et puisse étudier les tenants et aboutissements du financement.

Plusieurs élus s'étonnent de se trouver ainsi, devant le fait accompli sans réel choix alors que le financement demandé est important si l'on tient compte par ailleurs, de la mise à disposition en sus des personnels.

Dans beaucoup d'autres communes, c'est effectivement la ville qui supporte l'organisation du voyage. Par ailleurs, à Vulaines, les parents d'élèves sont, il convient de le souligner, particulièrement impliqués.

Il est également rappelé que toute famille rencontrant des difficultés financières pour supporter les frais liés au voyage peuvent faire appel au CCAS. Le coût résiduel n'est donc pas un problème.

Vu le projet de classe transplantée présenté par l'école pour permettre aux élèves de CM2 de partir en séjour au centre La Maison du Golf à Sarzeau (56) du 17 au 22 mai 2016,

Considérant la nécessité d'apporter une aide aux familles en supportant une partie des coûts liés au voyage.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de 3000 € à l'association sportive de l'école de Vulaines, organisatrice du voyage,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

AMENAGEMENT TOURISTIQUE EN BORD DE SEINE : DEMANDES DE SUBVENTION

Dans le cadre du projet d'aménagement des bords de Seine, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à l'aménagement d'un parking de 22 places à l'entrée du Quai Mallarmé, sur la parcelle AD89 dont la commune est propriétaire.

Monsieur le Maire rappelle que, par arrêté municipal, les quais de Seine sont rendus à la population tous les dimanches, de mai à septembre (circulation interdite) et que cette opération a rencontré un vif succès en 2015.

Monsieur le Maire précise également, que le parking jouxte le musée Stéphane Mallarmé, propriété du Conseil départemental de Seine-et-Marne, et que le nouvel équipement servira à la fois, aux futurs promeneurs, et aux visiteurs du musée.

Monsieur le Maire ajoute enfin, que le terrain était occupé par une entreprise de matériaux de construction et est resté dans un état lamentable avec notamment, des cases à matériaux en bêton armé qui se délabrent dangereusement : le président du Conseil départemental a sollicité la ville pour remettre en état le terrain dont les blocs causent préjudice au mur mitoyen du Musée Mallarmé,

Le projet, comprenant la remise en état du terrain avec démolition de blocs en bêton et l'aménagement du parking de 22 places, est estimé à 47 024,20 € HT, soit 56 429,04 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'aménagement touristique d'un parking pour les Bords de Seine et le Musée Mallarmé,

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2016,

SOLLICITE l'aide financière du Conseil départemental de Seine-et-Marne

ARRETE le plan de financement suivant :

AMENAGEMENT TOURISTIQUE D'UN PARKING EN BORD DE SEINE						
chapitre	article	Libellé	Dépenses	Recettes		
23	2315	Aménagement touristique d'un parking en bord de Seine	56 429,04 €			
13	1321	Subvention d'équipement (DETR) : 40% du montant HT		18 809,60 €		
13	1323	Subvention d'équipement (CD77) : 40% du montant HT		18 809,60 €		
		Financement ville de Vulaines-sur-Seine (fonds propres)		9 405,00 €		
		Financement TVA (fonds propres)		9 404,84 €		
		total	56 429,04 €	56 429,04 €		

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2016

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter l'Etat et le Département de Seine-et-Marne, et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'événement important a eu lieu vendredi dernier 29 janvier lors du Comité Syndical des Maisons du Bornage.

Depuis les élections générales de 2014, un grand nombre de nouveaux élus n'a de cesse de dénoncer la gestion de ce syndicat qui coûte, comme le rappelle Monsieur le Maire, près de 40 000 € par an à la commune avec pour seule réalisation concrète à Vulaines, le fameux ponton sur les bords de Seine.

Aujourd'hui, la dette de ce syndicat se monte à 4 millions d'euros, restant à courir jusqu'en 2035, dette qui devra être supportée par les communes adhérentes c'est-à-dire Vulaines, mais également Champagne, Héricy, Moret, Saint-Fargeau Ponthierry, Saint Mammès, Samois, Thomery et Veneux-les-Sablons. Monsieur le Maire ajoute que l'état des factures restant à payer d'un exercice sur l'autre n'est pas encore connu précisément à ce jour, avec au moins 500 000 € de factures non payées sur 2015 qu'il faut reporter en 2016.

Devant ce désastre et le danger qu'il fait courir sur les finances communales déjà fragiles, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a décidé avec le soutien de nombreux autres maires, notamment Héricy, Champagne, Saint-Fargeau, et Moret, de se porter candidat à la présidence bénévole de ce syndicat avec pour objectif de faire toute la lumière sur les comptes et d'en assurer la liquidation transparente et équitable pour les communes qui y participent.

Monsieur le Maire a été élu président du syndicat des maisons du bornage et précise qu'il a accepté cette grosse responsabilité afin de limiter la casse, pour les finances de Vulaines et aussi des autres communes dans l'espoir de parvenir à liquider à moindres frais ce syndicat dans les années à venir.

Les membres du Conseil municipal sont invités à poser des questions. L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 19h56.

Le Maire,

Patrick Chadaillat

Le secrétaire de séance,

Michael Aymes